

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 mars 2011 D - 20110141

Conseillers en exercice : **61**Date de Publicité : 01/03/2011

Reçu en Préfecture le : CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 28 mars Deux mil onze, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI (présente de 16h55 à 17h30), M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, MIle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés:

M. Didier CAZABONNE, M. Charles CAZENAVE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Wanda LAURENT, Mme Béatrice DESAIGUES,



Archives Municipales. Don du Fonds Montet. Convention de don et convention de cession de droit de reproduction et de représentation. Signature. Autorisation.

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Monsieur Gaston Frisch possède un fonds d'archives familiales provenant de la maison de négoce bordelaise dénommée successivement Montet puis Montet-Henry et C^{ie}. Cette maison, appartenant à une famille protestante, fut particulièrement active à Bordeaux dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, où elle commerça à la fois avec les Antilles et en Europe, grâce à un réseau très étendu de correspondants dans les villes protestantes.

Ce fonds d'archives, qui couvre la période 1753-1782, comprend ainsi, outre de nombreux registres de comptabilité, plusieurs journaux de bord de navires et une abondante correspondance commerciale en Europe et en Amérique.

Soucieux d'assurer la conservation de ces archives de négoce, Monsieur Gaston Frisch souhaite faire don de la majeure partie de ce fonds, à savoir 38 registres de correspondance et une caisse de correspondance et de contrats. Par ailleurs, afin de conserver au sein de sa famille un témoignage de cette activité passée, il se réserve au sein de ce fonds quatre registres dont il autorise la numérisation, afin que ce fonds puisse être classé puis communiqué au public de façon cohérente.

Une convention de don, pour les documents originaux donnés à la Ville, et une convention de cession de droit de reproduction et de représentation pour les documents numérisés, précisant les obligations des parties, ont été établies.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer ces conventions.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 mars 2011

P/EXPEDITION CONFORME,





CONVENTION DE DON A LA VILLE DE BORDEAUX (ARCHIVES MUNICIPALES) DU FONDS MONTET

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du reçue en Préfecture de la Gironde le ci-après dénommée « les Archives Municipales » d'une part,

Et:

Monsieur Gaston Frisch, domicilié à La Lande (près Réalmont), 81440 Vénès d'autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT:

Monsieur Gaston Frisch possède un ensemble d'archives familiales provenant de la maison de négoce Montet (puis Montet-Henry et Cie), active dans la seconde moitié du XVIII^e siècle à Bordeaux.

Afin d'en assurer la conservation et la mise à la disposition du public, il souhaite en faire don à la Ville de Bordeaux, pour les Archives Municipales.

Le don est réciproquement consenti et accepté par les parties aux conditions ci-dessous énoncées.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Monsieur Gaston Frisch donne à la Ville de Bordeaux pour les Archives Municipales, sous forme d'originaux, les archives de la maison de négoce Montet comportant :

- 38 registres de comptes et de correspondance du XVIIII^e siècle,
- une caisse contenant des liasses de correspondance, connaissements, contrats d'assurances et billets d'ordre.

L'ensemble constituera le fonds Montet.

En cas de don complémentaire, il sera fait un avenant à la présente convention.

ARTICLE 2 – PRISE EN CHARGE ET TRAITEMENT DU FONDS

La Ville de Bordeaux prend à sa charge les frais de transport, de conservation matérielle, de classement et d'inventaire du fonds Montet.

Les répertoires et inventaires du fonds Montet seront établis en deux exemplaires au moins, dont l'un sera remis au donateur.

ARTICLE 3 – COMMUNICATION AU PUBLIC

Monsieur Gaston Frisch donne une autorisation générale de consultation de ces documents en salle de lecture des Archives Municipales.

Une fois la rédaction de l'inventaire effectuée, les Archives Municipales assureront la communication au public des documents originaux ou de leurs reproductions dans leur salle de lecture, selon les dispositions du règlement intérieur, et au regard de leur état de conservation.

ARTICLE 4 – REPRESENTATION ET REPRODUCTION

Monsieur Gaston Frisch donne en exclusivité à la Ville de Bordeaux une autorisation générale : - de reproduction et de représentation pour la Ville de Bordeaux à des fins de consultation, d'exposition, de manifestation culturelle et d'édition graphique, audiovisuelle et multimédia, sur tout support et réseau ;



- de reproduction à usage privé par des personnes dans le cadre de recherches effectuées en salle de consultation des Archives Municipales. Les mentions suivantes seront obligatoirement portées : « Archives Municipales de Bordeaux, Fonds Montet, [cote du document] » ;
- de reproduction et de représentation pour un tiers à des fins d'exposition en tout lieu et espace public ou privé, à des fins d'édition graphique, audiovisuelle et multimédia, sur tout support et réseau. Les mentions suivantes seront obligatoirement portées : « Archives Municipales de Bordeaux, Fonds Montet, [cote du document] ».

ARTICLE 5 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 6 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile,

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex
- pour Monsieur Gaston Frisch, à La Lande (près Réalmont), 81440 Vénès.

Fait à Bordeaux en cinq exemplaires le

	Pour la Ville de Bordeaux Le Maire,
Gaston Frisch	Alain Juppé



CONVENTION DE CESSION DE DROIT DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DU FONDS MONTET A LA VILLE DE BORDEAUX (ARCHIVES MUNICIPALES)

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du reçue en Préfecture de la Gironde le ci-après dénommée « Les Archives Municipales » d'une part,

Et:

Monsieur et Madame Gaston Frisch, domiciliés à La Lande (près Réalmont), 81440 Vénès.

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT:

Monsieur et Madame Gaston Frisch donnent à la Ville de Bordeaux un ensemble de documents d'archives provenant de la maison de négoce Montet, active dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Par ailleurs, Monsieur et Madame Frisch souhaitent conserver des registres témoignant de l'activité de leurs ancêtres.

Afin d'assurer la cohérence du fonds et sa complétude, les Archives Municipales souhaitent réaliser la numérisation de ces registres qui seront ainsi mis à disposition des chercheurs.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Monsieur et Madame Frisch autorisent la Ville de Bordeaux (Archives Municipales) à numériser quatre registres provenant du fonds d'archives de la maison de négoce Montet, dont ils sont propriétaires, à savoir :

- Journal de compte de caisse du navire La Flore, 3^e voyage (1769)
- Brouillard Montet-Henry et Cie, n°2F (1778-1780)
- Brouillard Montet-Henry et Cie (1773-1775)
- Copies de lettres (1767-1769)

ARTICLE 2 – PRISE EN CHARGE ET NUMERISATION

La Ville de Bordeaux (Archives Municipales) prend à sa charge les frais de transport (aller et retour) et de numérisation de ces registres ainsi que leur assurance, pendant la durée du dépôt.

A l'issue de cette opération, les registres seront restitués à leurs propriétaires ainsi qu'une copie des fichiers numériques.

ARTICLE 3 – COMMUNICATION ET DIFFUSION

Monsieur et Madame Frisch donnent une autorisation générale :

- de consultation de ces fichiers numériques en salle de lecture des Archives Municipales, selon le règlement en vigueur ;
- de reproduction et de représentation pour la Ville de Bordeaux à des fins d'exposition ou de manifestation culturelle, de mise en ligne sur le site des Archives Municipales de Bordeaux :
- de reproduction à usage privé par des personnes dans le cadre de recherches effectuées en salle de consultation des Archives Municipales. Les mentions suivantes seront obligatoirement portées : « Archives Municipales de Bordeaux, Fonds Montet, [cote du document] » ;
- de reproduction et de représentation pour un tiers à des fins d'exposition en tout lieux et espace public ou privé, à des fins d'édition graphique, audiovisuelle et multimédia, sur tout



support et réseau. Les mentions suivantes seront obligatoirement portées : « Archives Municipales de Bordeaux, Fonds Montet, [cote du document] ».

<u>ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE</u>

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile,

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland, 33077 Bordeaux cedex
- pour Monsieur et Madame Frisch, à La Lande (près Réalmont), 81440 Vénès.

Fait à Bordeaux en cinq exemplaires le

Les donateurs	Pour la Ville de Bordeaux
	Le Maire,
Monsieur et Madame Gaston Frisch	Alain Juppé



N°	FONDS FRISCH	DATES	DATES
1	Journal commencé en 1764 ou le 29 juillet 1766	1764	1766
2	journal du navire « Le comte de Saint Germain » - 2 ^{eme} voyage en 1777 + 1 répertoire non identifié	1777	1778
3	1 ere page : - compte d'achats et frais des vins chargés en cargaison dans le navire « le comte de Saint Germain » commandé par M. Théodore Caillaud, deuxième armement - registre d'armement concernant plusieurs navires ; présence de mentions renvoyant à des brouillards (autre type de registre)	1777	1778
4	brouillard commencé le 4 mai 1772 – fin le 19 août 1773 N° B + ancre marine et initiales MH et Cie (Montet-Henry)	1772	1773
5	compte de chargement (présence du nom Henri Montet) – comptes rendus par le capitaine – détail des sommes perçues par marchandises	1781	1782
6	registre de correspondances (copies de lettres) pour Rosselet et Cie correspondance commerciale - copies françaises	1770	1771
7	copies de lettres (23 septembre 1790 – 7 juillet 1764 – correspondance commerciale)	1760	1764
8	journal de 267 feuilles pour Jacques Montet timbré le 7 septembre 1769 à 2 sols, certifié par le consul de la cour de la bourse de Bordeaux pour servir de journal journal de Jacques Montet (enregistrement d'opérations financières liées au négoce)	1769	1779
9	copies de lettres d'Europe (correspondance commerciale) suite du n°6	1772	1773
10	journal 1754-1758 de Jacques Montet. Journal du commerce du sieur Jacques Montet	1753	1758
11	journal N°B de Montet-Henry et Cie (certifié par le consul de la cour de la bourse de Bordeaux	1777	1780
12	grand livre du navire le comte de Saint Germain 1777 – 2 ^{eme} voyage (pour Montet –Henry et Cie) à mettre en relation avec le journal (article 2)	1777	1777
13	journal du navire le comte de Saint Germain 1776-1777 – premier voyage	1776	1777
14	copies de lettres n°A commencées le 17 septembre 1763, finies le 19 février 1765	1763	1765
15	livre de caisse (Montet-Henry) recettes et dépenses (double page)	1763	1774
16	grand livre (Greze et Henry de la Guadeloupe) indiqué sur la première page	1763	1764
17	grand livre (présence du nom Abraham Henry) bilingue français/anglais. Beaucoup de lieux de la Guadeloupe	1760	1764
18	journal de commerce de Messieurs Gaez et Henry	1766	1766
19	copies de lettre n°C (correspondance commerciale)	1763	1764
20	copies de lettres d'Europe MH (Moutet-Henry) correspondance commerciale	1770	1772
21	copie de lettre d'Europe (correspondance commerciale)	1779	1781
22	brouillard commencé le 30 janvier 1770 n° 1 Initiales RC (Rosselet et Cie)	1770	1774
23	copies allemandes (en allemand) correspondance commerciale	1770	1774
24	copies de lettres d'Europe (correspondance commerciale)	1769	1770
25	registre journal ? (registre non enregistré à la cour de la bourse) – avec mentions de folios Montet-Henry	1770	1779



26	grand livre Rosselet (compte d'intérêt du sieur Rosselet) Henry est exécuteur testamentaire de Rosselet (info trouvée dans le registre) – comporte des références à un brouillard	1769	1772
27		1773	1776
28	copies de lettres pour l'Amérique (mentions des bateaux en marge)	1769	1778
29		1776	1779
30	livre du magasin pour M.H. (Montet-Henry) gestion des marchandises dans les entrepôts	1768	1782
31	brouillard n°A présence de mentions de Gaez et Henry	1765	1765
32	brouillard commencé le 25 avril 1775 et fini le 7 juin 1777 n°D pour Montet- Henry et Cie	1775	1777
33	brouillard ? – mention du nom Abraham Henry	1765	1760
34	grand livre	1767	1778
35	copies de lettres n°D (correspondance commerciale)	1764	1766
36	grand livre (mention de Jacques Montet)	1769	1769
37	livre de caisse Jacques Montet, Henry et Cie	1770	1774
38	grand Livre A – 17	1764	1767
	REGISTRES A NUMERISER		
Α	journal de compte de caisse du navire La Flore 3ème voyage	1769	1769
В	, \ /	1778	1780
С	brouillard Montet-Henry et Cie	1773	1775
D	copies de lettres	1767	1769
	l l	<u> </u>	